



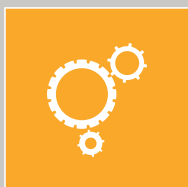
Janvier 2016
Étude Régionale
Bulletin trimestriel



FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
SECRETARIAT GÉNÉRAL

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS ANTANANARIVO - ANALAMANGA

N°061



**Au quatrième trimestre 2015, à Antananarivo,
le nombre des nouveaux établissements
formels diminue fortement**

1.1. LE DISTRICT D'ANTANANARIVO I EST FAVORABLE À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Au quatrième trimestre 2015, le nombre de nouveaux établissements dans la région d'Analamanga diminue : 1 607 nouveaux établissements contre 1 936 au troisième trimestre 2015, soit une baisse de 17,0%. Au cours de cette période, le nombre de création mensuelle est de 610 nouveaux établissements au mois d'octobre, 641 au mois de novembre et 356 au mois de décembre. Généralement, la création d'activités se ralentit au mois de décembre.

Au quatrième trimestre 2015, 58,1% des nouveaux établissements sont implantés à Antananarivo Renivohitra. Malgré la baisse en nombre de nouveaux établissements dans les districts

d'Antananarivo I et d'Antananarivo Atsimondrano, la proportion de la création d'activité y est importante : respectivement de 14,7% et de 14,6%. Par contre, la création d'activité est faible dans les districts d'Ankazobe et d'Andramasina : respectivement de 0,4% et de 0,7%. Au cours de cette période, le nombre et la proportion des établissements créés augmentent dans certains districts, entre autres, le district d'Antananarivo IV (11,3% contre 6,6% des nouveaux établissements au troisième trimestre 2015), et le district d'Ambohidratrimo (12,9% contre 9,6% des nouveaux établissements au troisième trimestre 2015).

1.1.1 Au quatrième trimestre 2015, la création d'activité est faible dans le district d'Ankazobe



Tableau 1

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION ANALAMANGA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015							
DISTRICT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Antanananarivo I	1	45	36	137	18	237	14.7
Antanananarivo II	0	16	7	57	16	96	6.0
Antanananarivo III	4	37	26	102	7	176	11.0
Antanananarivo IV	1	11	3	162	4	181	11.3
Antanananarivo V	0	11	13	150	9	183	11.4
Antanananarivo VI	0	10	6	44	0	60	3.7
Antananarivo Avaradrano	0	10	5	137	12	164	10.2
Ambohidratrimo	1	19	12	167	9	208	12.9
Ankazobe	0	0	0	3	3	6	0.4
Manjakandriana	0	0	1	34	3	38	2.4
Anjozorobe	0	1	0	12	0	13	0.8
Andramasina	0	0	0	10	1	11	0.7
Antananarivo Atsimondrano	0	12	3	210	9	234	14.6
TOTAL	7	172	112	1 225	91	1 607	100.0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.2. AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015, LE NOMBRE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS ANONYMES RESTE STABLE

Au quatrième trimestre 2015, la majorité des nouveaux établissements sont des entreprises individuelles (76,2%). Néanmoins, la part des entreprises individuelles dans la création diminue par rapport au troisième trimestre 2015 (81%). Pendant cette période, dans la région d'Analamanga, le nombre des nouvelles entreprises individuelles (EI) et des nouvelles entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (EURL) diminuent (respectivement de 131 nouvelles EI et 1569 nouvelles EURL au troisième trimestre 2015), soit une baisse respective de 21,9% et de 14,5%. Par contre, le

nombre des nouvelles Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) augmente : 172 nouvelles SARL contre 156 nouvelles SARL au troisième trimestre 2015.

Au quatrième trimestre 2015, la répartition par secteur d'activités des nouveaux établissements est identique à celle observée au troisième trimestre 2015 : la majorité (91,8%) des nouveaux établissements s'intéressent au secteur tertiaire. Le secteur secondaire n'intéresse que 7,2% des nouveaux opérateurs.

1.2.1 Au quatrième trimestre 2015, une minorité des nouveaux opérateurs exercent dans le secteur primaire



Tableau 2

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015							
SECTEUR	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
PRIMAIRE	1	9	1	6	0	17	1,1
Secondaire	2	28	14	71	0	115	7,2
Tertiaire	4	135	97	1148	91	1475	91,8
TOTAL GÉNÉRAL	7	172	112	1225	91	1607	100.0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.3 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015, UN NOUVEL OPÉRATEUR SUR CINQ EXERCE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Selon la répartition par branche d'activités, 42,5% des nouveaux opérateurs dans la région d'Analamanga sont des commerçants (28,8% de détaillants et 13,7% de grossistes). Cependant le nombre des nouveaux commerçants au quatrième trimestre 2015 diminue par rapport à celui au troisième trimestre 2015 : 669 nouveaux commerçants contre 651 au troisième trimestre 2015. De même, le nombre des nouveaux transporteurs de voyageurs et celui des nouveaux transporteurs des marchandises diminuent : respectivement de 199 nouveaux transporteurs de voyageurs et de 62 nouveaux transporteurs des marchandises contre 433 nouveaux transporteurs de voyageurs et de 124 nouveaux transporteurs des marchandises au troisième trimestre 2015.

Au quatrième trimestre 2015, en général, le nombre des nouveaux établissements de la majorité des branches d'activités baisse. Le

nombre des nouvelles activités de télécommunications diminue : 23 au quatrième trimestre 2015 contre 46 au troisième trimestre 2015. De même, le nombre des nouvelles activités industrielles métalliques et constructions machines et appareils mécaniques diminue : 13 au quatrième trimestre 2015 contre 24 au troisième trimestre 2015. Par contre, le nombre des nouvelles industries extractives augmente peu : 16 au quatrième trimestre 2015 contre 12 au troisième trimestre 2015. Malgré la baisse du nombre d'établissements créés au quatrième trimestre 2015 et celle de la majorité des branches d'activités, la proportion des établissements créés dans la branche « Services rendus aux entreprises » augmente par rapport à celle observée au troisième trimestre 2015.

1.3.1 Au quatrième trimestre 2015, le nombre des nouveaux établissements opérant dans les industries métalliques diminue fortement



Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015 À ANALAMANGA							
BRANCHE D'ACTIVITÉS	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
Agriculture	1	4	0	0	0	5	0,3
Élevage Pêche-Chasse	0	3	0	4	0	7	0,4
Sylviculture-Vannerie	0	2	1	2	0	5	0,3
Agro-industrie	1	1	0	0	0	2	0,1
Energie	0	3	1	0	0	4	0,3
Industries Chimiques et pharmaceutiques	0	1	1	2	0	4	0,3
INDUSTRIE MÉTALLIQUE ET CONSTRUCTION MACHINES ET APPAREILS MÉCANIQUES	0	2	0	11	0	13	0,8
Industrie Textile, filature, cordes, confection	0	2	2	12	0	16	1,0
Industrie de bois	0	0	1	1	0	2	0,1
Industrie de corps gras	0	1	0	0	0	1	0,1
Industrie électrique	0	1	0	9	0	10	0,6
Industries alimentaires	0	4	2	10	0	16	1,0
Industries de boissons	0	0	1	1	0	2	0,1
Industries diverses	0	0	0	1	0	1	0,1
Industries extractives	0	9	2	5	0	16	1,0
Auxiliaires de transport	0	1	3	3	0	7	0,4
Banques	1	0	0	0	1	2	0,1
Bâtiment et TP	1	4	3	16	0	24	1,5
Commerce de détail	1	21	16	414	1	453	28,8
Commerce de gros	0	50	52	113	1	216	13,7
Enseignement	0	3	0	11	3	17	1,1
Hôtel - Restaurant - Bar	0	5	3	73	0	81	5,1
Papeterie, édition, imprimerie	0	0	1	3	0	4	0,3
Santé	0	0	2	4	1	7	0,4
Services récréatifs et sociaux	0	2	1	19	73	95	6,0
Services rendus aux entreprises	2	51	18	200	9	280	17,8
Télécommunication	0	0	1	22	0	23	1,5
Transport marchandises	0	2	0	60	0	62	3,9
Transport voyageurs	0	0	0	199	0	199	12,6
Autres Services	0	0	1	30	2	33	2,1
TOTAL GÉNÉRAL	7	172	112	1225	91	1 607	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.4 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015, LE FONDS DE DÉMARRAGE MÉDIAN DES NOUVELLES ENTREPRISES INDIVIDUELLES DIMINUE

Au quatrième trimestre 2015, le fonds de démarrage médian des nouvelles SARL et EURL reste stable par rapport à celui du troisième trimestre 2015. La moitié des SARL et celle des EURL démarrent leurs activités avec 2 000 000 d'Ariary ou moins au quatrième trimestre 2015. Par contre, le fonds de démarrage de la moitié des EI diminue : 1 000 000 d'Ariary ou moins contre 2 000 000 Ariary ou moins au troisième trimestre 2015.

Entre le troisième trimestre 2015 et le quatrième trimestre 2015, quel que soit la forme juridique des nouveaux établissements, leurs fonds de démarrage moyens diminuent respectivement de 2,9% pour les SARL, 10,4% pour les EURL et 3,9% pour les EI et les AUTRES formes juridiques.

1.4.1 Au quatrième trimestre 2015, le fonds de démarrage moyen des nouvelles EURL diminue beaucoup



Tableau 4

FONDS DE DEMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CREATION DES ETABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA REGION D'ANALAMANGA AU TROISIEME TRIMESTRE 2015 ET AU QUATRIEME TRIMESTRE 2015				
FORME JURIDIQUE	FONDS DE DÉMARRAGE (EN 1 000 ARIARY)			
	TROISIÈME TRIMESTRE 2015		QUATRIÈME TRIMESTRE 2015	
	MOYENNE	MÉDIANE	MOYENNE	MÉDIANE
SARL	5 376	2 000	5 222	2 000
EURL	5 336	2 000	4 783	2 000
EI/AUTRES	4 882	2 000	4 691	1 000
SOURCE : INSTAT/DIRTANA				

1.5 AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015, AUCUN ÉTABLISSEMENT EN ACTIVITÉ N'A SUBI UNE MUTATION OU UN CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Tout comme la création d'activités, au quatrième trimestre 2015, le nombre des établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements diminue : 981 établissements contre 1457 au troisième trimestre 2015, soit une baisse de 32,7%. Les entreprises individuelles restent les plus mobiles (81,7%).

La modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un changement du lieu d'exercice des établissements) reste le

type de mouvement le plus effectué (81,1%). Cependant, la proportion des établissements en modification diminue de 3,7 points entre les deux derniers trimestres 2015 (84,8% au troisième trimestre 2015). De même, le nombre d'établissements en reprise d'activité diminue : allant de 12 au troisième trimestre 2015 à 9 au quatrième trimestre 2015.

1.5.1 Au quatrième trimestre 2015, le nombre d'établissement en cessation d'activités diminue



Tableau 5

REPARTITION DES MOUVEMENTS D'ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA AU QUATRIÈME TRIMESTRE 2015							
TYPE DE MOUVEMENT	SA	SARL	EURL	EI	AUTRES	TOTAL	PART (%)
ANNULATION	1	18	11	143	3	176	17,9
Modification	6	91	36	649	14	796	81,1
Reprise	0	0	0	9	0	9	0,9
Mutation	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	7	109	47	801	17	981	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

2.1. EN 2015, DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA, LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DIMINUE PAR RAPPORT EN 2014

En 2015, 7687 nouveaux établissements ont été implantés dans la région d'Analamanga, soit une baisse de 12,6% (8 794 nouveaux établissements en 2014). En moyenne, 641 nouvelles activités par mois sont créées.

Comme en 2014, le deuxième trimestre 2015 est la période la plus favorable à la création d'activités avec un nombre maximal de 2 132 nouveaux établissements alors qu'au quatrième trimestre 2015, le nombre de nouveaux établissements est le plus faible : 1 607 nouveaux établissements.

2.1.1 En 2015, la création d'activités est la plus faible dans le district d'Ankazobe



Tableau 6

RÉPARTITION TRIMESTRIELLE EN NOMBRE DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR DISTRICT D'IMPLANTATION DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA EN 2015						
DISTRICT	1ER TRIM. 15	2È TRIM. 15	3È TRIM. 15	4È TRIM. 15	TOTAL	PART (EN%)
Antananarivo I	283	299	284	237	1103	14,3
Antananarivo II	124	140	141	96	501	6,5
Antananarivo III	192	209	216	176	793	10,3
Antananarivo IV	147	188	128	181	644	8,4
Antananarivo V	268	241	239	183	931	12,1
Antananarivo VI	75	88	98	60	321	4,2
Antananarivo Avaradrano	238	262	226	164	890	11,6
Ambohidratrimo	204	199	185	208	796	10,4
Ankazobe	7	14	8	6	35	0,5
Manjakandriana	60	92	55	38	245	3,2
Anjozorobe	16	32	16	13	77	1,0
Andramasina	38	46	25	11	120	1,6
Antananarivo Atsimondrano	360	322	315	234	1231	16,0
TOTAL	2012	2 132	1 936	1 607	7 687	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



2.2 EN 2015, DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA, QUATRE NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS SUR CINQ SONT DES ENTREPRISES INDIVIDUELLES

En 2015, dans la région d'Analamanga, la plupart des établissements nouvellement créés sont des entreprises individuelles (81,1%). Le nombre des Entreprises Unipersonnelles à Responsabilité Limitée (EURL) et des Sociétés Anonymes à Responsabilité Limitée (SARL) créées augmente : 459 nouvelles EURL et de 647 nouvelles SARL

en 2015 (respectivement de 439 et 644 en 2014). Par contre, le nombre des nouvelles Sociétés Anonymes (SA) et celui des Entreprises Individuelles (EI) diminuent : 32 nouvelles SA et 6 234 nouvelles EI en 2015 contre 36 nouvelles SA en 2014 et 7 316 nouvelles EI en 2014.

2.2.1 En 2015, dans la région d'Analamanga, le nombre des SA créées diminue



Tableau 7

RÉPARTITION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE TOTAL DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS EN 2015 PAR FORME JURIDIQUE						
FORME JURIDIQUE	1ER TRIM. 15	2E TRIM. 15	3E TRIM. 15	4E TRIM. 15	TOTAL	PART (EN%)
SA	6	12	7	7	32	0,4
SARL	153	166	156	172	647	8,4
EURL	99	117	131	112	459	6,0
EI	1 669	1 771	1 569	1 225	6 234	81,1
AUTRES	85	66	73	91	315	4,1
TOTAL	2 012	2 132	1 936	1 607	7 687	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale d'Antananarivo sise à Anosy pour la Région Analamanga.

L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude.

On distingue 5 types de mouvements sur les établissements :

- C : Création (établissement nouvellement créé),
- R : Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation),
- M : Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice),

- U : Mutation (changement du propriétaire),
- A : Annulation/Cessation d'activité.

Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la NOMAC2012 (Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements.

Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).

